



Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social Protection Judiciaire de la Jeunesse

*Section territoriale
Nièvre - Yonne*



Fédération Syndicale Unitaire

COMPTE RENDU AUDIENCE BILATÉRALE AVEC LA DT PAR INTÉRIM DU 27 MARS 2020

En préambule, nous avons souhaité faire état de la différence existant parfois sur notre DT entre le discours bienveillant général et la réalité du terrain.

En effet, des agents ont pu nous faire part d'un ressenti de suspicion de manque de travail, avec une demande de compte rendu des tâches effectuées journalier. Une forme de pression, due à des injonctions paradoxales et à un manque d'autonomie dans la pratique (missions données à effectuer sans concertation) qui n'existe pas d'habitude dans les services.

Si cela semble s'atténuer, il nous semble important de souligner que les fonctions support ont pour mission de protéger les agents. Si ces comportements se perpétuent, nous ne pouvons que craindre l'ambiance au retour sur les services.

La DT nous informe avoir des retours positifs des cadres concernant le travail effectué et tend à mettre en valeur ces nouvelles façons de travailler comme de bonnes pratiques pouvant inspirer d'autres territoires. La situation nécessitant d'imaginer de nouvelles modalités d'exercice des missions.

- Nous avons évoqué la situation d'un jeune de l'UEHC dont le retour de DVH posait des questions à l'équipe en terme de santé et sécurité au travail. Il a été rappelé que la décision judiciaire **est** souveraine et que dans la situation décrite, les cadres ont fait de leur mieux pour canaliser la situation. Une rencontre a eu lieu entre les cadres (RUE, DS, DT) et les professionnels présents à l'UEHC dans la semaine à ce sujet.

Les questions de santé, de sécurité au travail traversent tout un chacun en ces temps complexes. Nous continuerons à défendre un dogme clair quant aux mesures prises pour protéger les agents durant l'épidémie de COVID-19.

- La question du positionnement par rapport aux congés a été soulevée. En attente d'une directive nationale, les congés des agents seront maintenus sauf en cas de nécessité de service. Toute situation problématique peut être remontée par voie hiérarchique.

Cette réponse amène un questionnement: un temps de congés confiné en est-il réellement un ? Aussi nous défendrons l'idée de pouvoir, si cela est son choix, décaler les congés avec accord de la hiérarchie sur une période ne mettant pas en difficulté le service.

- Concernant l'aspect financier de l'intervention des éducateurs de milieu ouvert en hébergement, aucune prime d'hébergement n'est pour l'instant prévue. Le DIR doit se faire confirmer la possibilité de faire bénéficier les agents de milieu ouvert des primes pour travail de jour férié, nuitée et dimanche.

Les repas sont inclus dans le temps de service, l'utilisation des VA peut être sollicitée auprès des cadres.

Cette réponse ne nous semble pas satisfaisante, si l'argent n'est pas le sujet premier actuellement il nous semble tout de même opportun de l'évoquer et de valoriser l'engagement des professionnels. A travail égal, salaire égal.

▪ Ayant pu être sollicités quant à des problématiques concernant l'assimilation parfois faite par les cadres entre ASA garde d'enfants et télétravail, nous avons tenu à clarifier les choses. La DT réaffirme qu'une ASA garde d'enfant n'est pas un temps de télétravail SAUF si cela est le choix de l'agent. Ceci sera redit aux cadres.

Il est complexe, voire impossible de travailler, gérer ses enfants et leur scolarité en même temps. Nous insistons donc sur la séparation de ces deux positions administratives et le respect par les cadres de celles-ci, pour le bien-être de tous.

▪ Concernant les justificatifs de santé des personnes dites vulnérables, ceux-ci sont actuellement demandés sur la DT, notamment pour justifier de ne pas pouvoir être sollicité pour des services en hébergement. Des agents nous font remonter des difficultés à obtenir ces justificatifs par leur médecin. Si tel est le cas, la DT souligne qu'il est possible de contacter la Conseillère Technique Santé de la DT qui pourra éventuellement faire lien avec un médecin de prévention si nécessaire.

Nous notons à quel point avoir un médecin de prévention sur notre DT est nécessaire aujourd'hui comme demain.

La santé est un sujet intime qui n'a pas à être divulgué dans le cadre de son travail. Nous réaffirmons la nécessité du secret médical dans le partage des informations et sollicitons que les envois de justificatifs soient faits directement à la Conseillère Technique Santé de la DT, garante de ce secret.

Nous continuerons à nous mobiliser pour le secteur public, le droit des agents et des usagers.

En cas de questions ou difficultés, n'hésitez pas à nous contacter.